

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 13/10/2023

N° 2023-382- VIREMENTS DE CREDITS

Nomenclature des actes : 71

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment son article 5217-10-6,

Vu la norme comptable M57,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Vu la délibération n°2022-417 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2022, adoptant le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,

Vu la délibération n°2023-359 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2023 attribuant des subventions à des associations pour l'exercice 2023,

Considérant que la demande de subvention de l'association l'APEC sera financée par les crédits alloués à la sensibilisation du PCAET,

Considérant la nécessité de procéder à un virement de crédit entre le chapitre 011 « Charges à caractère général » et le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Considérant que ce virement représente 0.03% du montant des dépenses réelles de fonctionnement

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 octobre 2023,

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,

DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La somme de 3650€ fera l'objet d'un virement du compte 6236 (Chapitre 011) au compte 65748 « Subvention de fonctionnement ... autres personnes de droit privé » au chapitre 65.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 13 octobre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET